

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 novembre 2000
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 22 novembre 2000, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

Permettez-moi de me référer à la note verbale que le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies m'a adressée le 13 octobre 2000 (voir annexe), par laquelle son gouvernement demande que le mandat actuel du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, qui doit expirer le 31 décembre 2000, soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois. Le Bureau des Nations Unies m'a de son côté avisé que les parties de Bougainville à l'Accord de Lincoln approuvent la requête du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Il est encourageant de noter que le processus de paix de Bougainville a fait des progrès, lents peut-être, mais constants. Les parties poursuivent leurs pourparlers politiques en vue d'un accord définitif tout en menant des discussions techniques sur un certain nombre de questions. Le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville a contribué, du fait de sa présence et par son rôle d'observateur impartial et de facilitateur, à ce que les parties prennent part de façon constructive au processus de paix. Tant qu'un accord définitif n'est pas réalisé, le Bureau politique des Nations Unies continuera à jouer un rôle utile dans la mesure où il s'emploiera à ce que soient menées à bien des tâches comme la destruction des armements, le rétablissement de l'autorité civile, la reconstruction et le développement, toutes tâches qui sont évoquées dans l'Accord de Lincoln.

J'aurais donc l'intention de prolonger de 12 mois la présence du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville de façon qu'il puisse continuer à remplir les fonctions définies dans l'Accord de Lincoln, contribuer à la poursuite du dialogue politique entre les parties qui tend à faire progresser le processus de paix et favoriser la bonne exécution des activités orientées vers la consolidation de la paix.

(Signé) Kofi A. Annan

Annexe

**Note verbale datée du 13 octobre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Papouasie-Nouvelle-Guinée
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287), a l'honneur de lui faire savoir que le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a décidé de demander au Conseil de proroger d'une nouvelle période de 12 mois, à compter du 1er janvier 2001, le mandat du Bureau politique à Bougainville.
